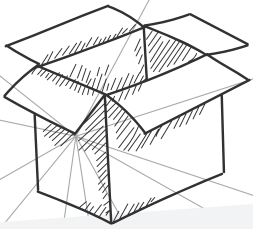


Les synthèses de l'Auran

LE MIN DÉMÉNAGE : ET APRÈS ?



Depuis leur création, le positionnement des MIN sur les territoires a beaucoup évolué dans un contexte fortement concurrentiel. Leur ambition initiale reste néanmoins inchangée : s'imposer en acteur majeur de la filière agroalimentaire.

Outil d'approvisionnement alimentaire des territoires dont l'accès est réservé aux professionnels, les 18 marchés d'intérêt national ont été créés par décret en 1962 pour servir d'appui aux filières locales en organisant les réseaux de distribution des grandes villes. En 1969, le marché de gros nantais devient marché d'intérêt national et s'installe sur l'île de Nantes. Le transfert du Marché d'Intérêt National (MIN) du cœur de la métropole nantaise aux portes du périphérique Sud en février 2019 a demandé d'anticiper les impacts sur l'activité des établissements présents et de saisir les opportunités offertes par le déménagement. Conçu comme un équipement innovant et durable intégré dans un pôle agroalimentaire plus vaste, le MIN doit intégrer dans son modèle l'évolution des habitudes de consommations ou encore le développement de pratiques venues de l'économie circulaire. Cette vision renouvelée des ressources permettra au nouveau MIN d'améliorer sa performance économique et environnementale sur un site en prise à des influences aux échelles variées.

Près de 50 ans après sa création, le transfert du marché de gros nantais donne l'occasion de revenir sur ses origines, sa vocation actuelle et ce qu'il pourra devenir demain. En quoi cet équipement modernisé est-il structurant pour l'ancrage de la filière agroalimentaire ? Quel positionnement pour le MIN demain et quel rôle pour le système alimentaire de Loire-Atlantique dans un contexte d'essor des projets alimentaires territoriaux ? Quelles pratiques mises en place par d'autres MIN pourraient inspirer le MIN de Nantes ?

Chiffres clés

1^{ER}marché d'intérêt national de province, 2^{ème} après Rungis

3 500

acheteurs

pour une aire d'influence qui s'étend sur l'ensemble du Grand Ouest



40

producteurs vendeurs locaux sur le « carreau » des producteurs

31 000 M²

de panneaux photovoltaïques



428

millions d'euros

de chiffre d'affaires en 2016



Plus d'une 100aine d'opérateurs répartis en 6 grandes familles de produits et de services

100

aine



60 %

des salariés résident dans le Sud Loire

800 à 1 000

emplois sur le MIN selon la saisonnalité



LE MARCHÉ D'INTÉRÊT NATIONAL D'HIER À AUJOURD'HUI

Les MIN sont définis comme « des services publics de gestion de marchés offrant à des grossistes et à des producteurs des services de gestion collective adaptés aux caractéristiques de certains produits agricoles et alimentaires. Ils répondent à des objectifs **d'aménagement du territoire, d'amélioration de la qualité environnementale et de sécurité alimentaire** ». Aujourd'hui tourné vers la logistique alimentaire, le positionnement du marché de gros nantais a évolué au fil des évolutions économiques et sociétales. L'ambition qui lui est désormais donnée s'appuie sur la modernisation de cette plateforme agroalimentaire.

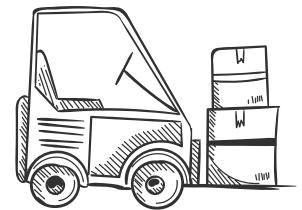
UN OUTIL D'APRÈS-GUERRE OÙ SE CROISENT DES LOGIQUES MONDIALES... ET LOCALES



Depuis sa création, le positionnement des MIN a largement évolué dans un marché fortement concurrentiel. Leur poids dans le système d'approvisionnement s'est transformé avec la croissance de la grande distribution et la confrontation progressive à la concurrence. Les MIN sont aussi devenus des lieux de croisement des logiques mondiales comme locales, en prise à des influences aux échelles bien plus variées qu'il y a 50 ans.

Historiquement, les marchés d'intérêt national sont

des outils d'après-guerre mis en place pour assurer un service public de gestion de marché permettant la distribution alimentaire au bassin de consommation. Les objectifs écologiques et sanitaires auxquels participe le MIN impliquent depuis toujours une gestion maîtrisée des trafics de marchandises et des déchets ainsi qu'un accès facilité aux denrées alimentaires pour les commerçants et les restaurateurs du territoire.



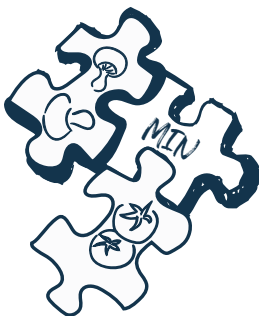
UNE AMBITION COMMUNE À DEVELOPPER ET ORGANISER DANS LE TEMPS, DÈS AUJOURD'HUI

Positionner le MIN au cœur d'un système alimentaire durable nécessite de croiser les objectifs de développement économique du territoire et les fonctionnalités d'un équipement performant au service de ses opérateurs. Cela se traduit :

- À court terme, par la maîtrise des impacts du déménagement sur les entreprises du MIN et l'intégration du MIN à la fois dans son nouvel environnement urbain et dans un pôle agroalimentaire posé comme le 2nd pilier de la filière avec le pôle d'innovation de la Géraudière abritant le Technocampus Alimentation,
- À moyen terme, par l'affirmation du MIN comme maillon essentiel de la filière agroalimentaire locale, contribuant ainsi à la mise en œuvre du projet alimentaire territorial de Nantes Métropole comme d'autres territoires régionaux. L'ancien MIN s'avérait

peu intégré dans la filière locale, outil encore mal identifié par les acteurs locaux de la production tels que les coopératives locales qui s'organisent en interne pour la gestion de leur logistique. L'espace de vente de près de 2 000 m² dédié aux producteurs sur le nouveau site (le « carreau ») permet de valoriser les producteurs locaux et renforce ainsi la dimension locale de l'alimentation, tout en contribuant au maintien de l'agriculture du territoire. Le pôle bio est par ailleurs consolidé sur le nouveau site.

- À long terme, par le recours au MIN comme espace d'expérimentation dynamique afin d'en faire une vitrine durable et attractive au service de la politique alimentaire du territoire tout en continuant d'assurer la qualité et la sécurité alimentaire du bassin de consommation nantais.



Pas à son 1^{er} déménagement!

Il se déplace plus au sud de la métropole nantaise et cède la place au futur CHU. Mais le marché de gros avait déjà quitté en 1969 le Champ de Mars, mal desservi et saturé, pour s'installer sur un vaste terrain de l'île Beaulieu où il devient Marché d'intérêt national. Un déménagement qui, à l'époque, avait soulevé craintes et enthousiasme :

« Le marché municipal de Nantes, arrivé à saturation, ferme ses portes pour céder la place au marché d'intérêt national. Vaste et équipé d'une ligne de chemin de

fer pour un acheminement plus aisé des produits d'importation, ce marché améliorera le travail de tous, même si les commerçants du Champ de Mars voient, eux, leurs activités réduites. »

L'ouverture de ses portes a été immortalisée par l'ORTF et se retrouve dans les archives de l'Ina : <https://fresques.ina.fr/auran/fiche-media/Auran000030/le-marche-d-interet-national-de-nantes-ouvre-ses-portes.html>



Le parcours reste à orchestrer, qu'il s'agisse de l'engagement des entreprises, des nouvelles missions du gestionnaire du MIN ou encore des nouveaux partenariats, actions et aménagements à envisager.

UN RENFORCEMENT DES FONCTIONS COMMERCIALES ET LOGISTIQUES

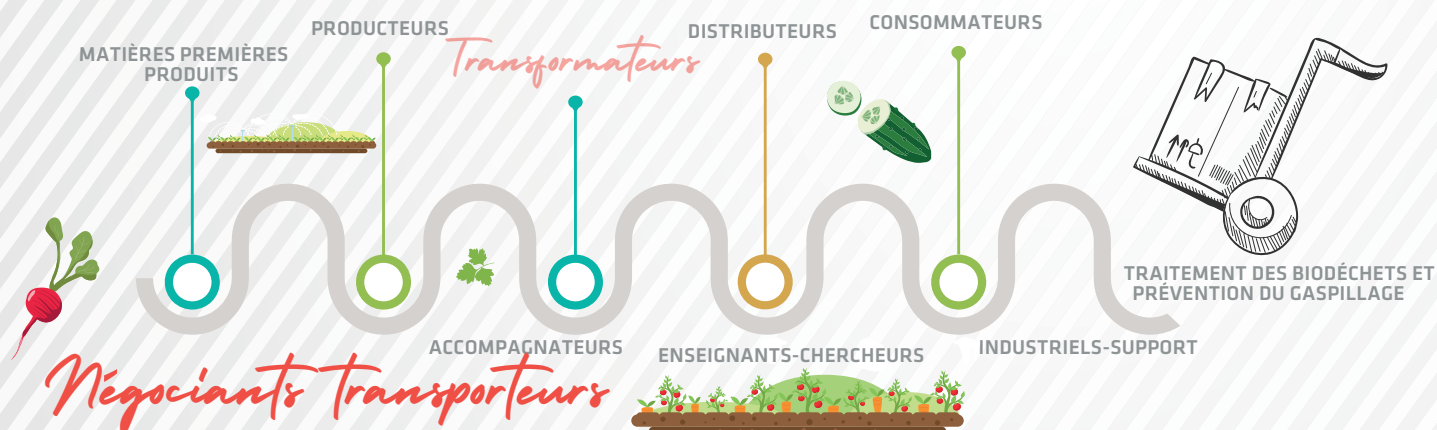
Les emplois du MIN correspondent davantage à **des fonctions commerciales et logistiques**, pour lesquelles les opérateurs du MIN n'envisagent pas d'évolutions particulières des compétences. Les quelques entreprises ayant une activité de transformation l'exécutent souvent en complément d'une activité de négoce. Les principaux changements attendus sont liés à la transition numérique des métiers ainsi qu'aux réorganisations de l'activité en interne, notamment autour de la polyvalence des postes. Les opérateurs anticipent en revanche un renforcement des fonctions logistiques.

Les opérateurs et les salariés du MIN sont attachés à l'esprit convivial qui règne sur le site. S'il n'est plus le « village » d'autrefois, **cette convivialité reste un véritable levier pour attirer les clients comme les salariés** et un point fort à accentuer dans le nouvel équipement pour se différencier de

la concurrence auprès des clients. Avec les difficultés de recrutement, la qualité de vie au travail est un objet de préoccupation pour les entreprises du MIN dont les métiers sont perçus comme étant pénibles. La modification des horaires pourrait accroître l'attractivité des postes avec moins de travail de nuit. Des services sont mis en place pour faciliter leur quotidien, comme une crèche aux horaires décalés.

Le déménagement représente pour les entreprises multi-sites **l'occasion de se réorganiser en renforçant l'activité de commerce de gros sur le MIN tout en regroupant des activités de transformation sur d'autres sites**, notamment le pôle agroalimentaire dans la continuité directe du MIN. Les activités de même famille sont regroupées sur le site du MIN, à l'exception des mareyeurs et des transporteurs dont l'activité est redirigée vers des emplacements réservés à la logistique pure sur le pôle agroalimentaire.

Positionnement du MIN dans la filière agroalimentaire



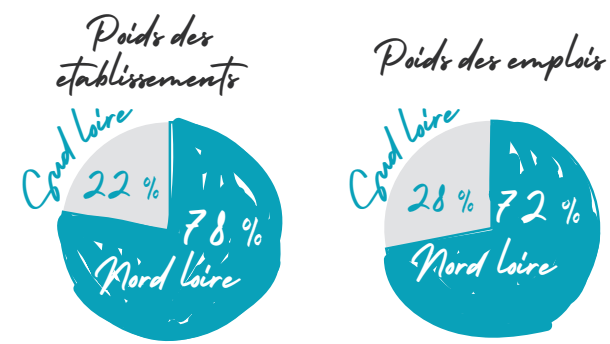
UN RÔLE DE HUB AU SEIN DE LA FILIÈRE AGROALIMENTAIRE À (RÉ)AFFIRMER

Le MIN est à la fois un outil fonctionnel au service de ses opérateurs et un outil de développement économique du territoire au service de la filière agroalimentaire. La modernisation de la plateforme agroalimentaire offre un tremplin aux opérateurs et aux acteurs de la filière pour revisiter leurs pratiques. Suite à son transfert, le MIN ne sera plus l'équipement historique de cœur de ville mais son positionnement lui permet de revisiter son rôle et ses perspectives tout en contribuant au rééquilibrage de la filière en faveur du sud de la métropole. L'accessibilité du nouveau site, renforcée par le périphérique, lui donne l'opportunité d'atteindre de nouveaux marchés.

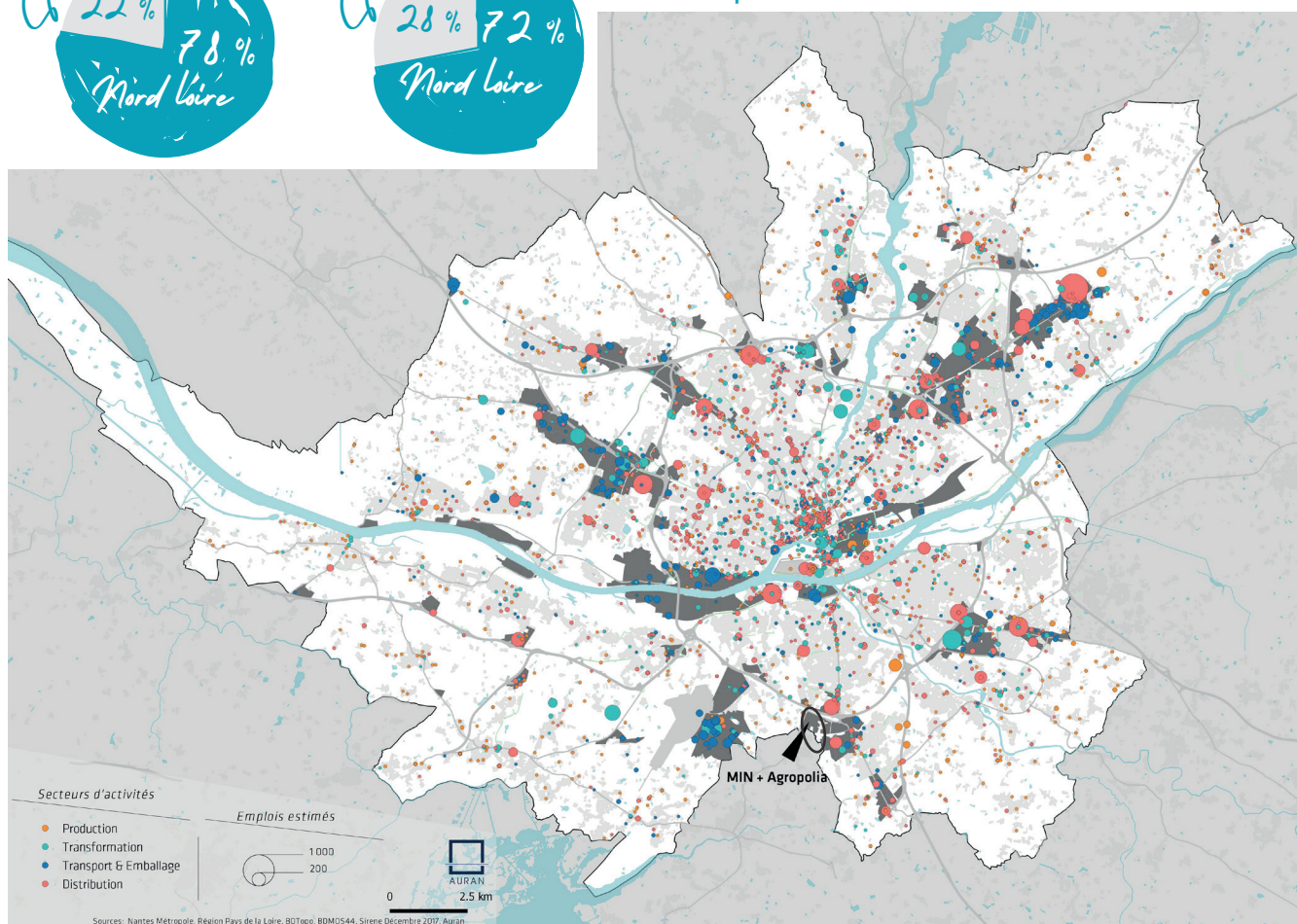
UNE NOUVELLE POLARITÉ AU SUD DE LA MÉTROPOLE

Le transfert du MIN et l'affirmation d'un pôle agroalimentaire au sud de l'agglomération contribue à rééquilibrer la répartition de la filière des deux côtés de la Loire tout en restant aux portes du cœur

métropolitain. La Géraudière, avec le Technocampus alimentation, constitue la seconde polarité de la filière agroalimentaire au Nord de Nantes pour la recherche, l'innovation et la formation.



Localisation des établissements dans la filière agroalimentaire sur Nantes Métropole



Source : Insee, Sirene 2018 (champ non agricole) Acooss-Urssaf, 2018 (emplois salariés privés)
* Nantes est classé en Nord Loire

La position centrale du MIN dans le centre de l'agglomération assurait un lien privilégié avec les acteurs économiques du cœur de Nantes, Rezé ou Saint-Sébastien mais elle présentait une accessibilité en voiture plus difficile pour le reste du territoire. Celle du futur MIN au sud de la métropole sur le périphérique nantais offre au contraire une bonne accessibilité

à l'échelle départementale et régionale. L'approvisionnement des entreprises s'appuyant majoritairement sur le recours à des transporteurs, une implantation au plus près du principal réseau routier devrait faciliter l'accessibilité vers le grand territoire.

Le transfert du MIN vers le nouveau pôle agroalimentaire de la métropole offre de plus de nouvelles perspectives au sud de la Loire. Il offre une possibilité accrue aux producteurs locaux d'écouler leurs produits dans la proximité par la mise à profit du carreau et offre des opportunités d'emplois pour les habitants du Sud-Loire. Si son déménagement l'éloigne un peu de sa clientèle de commerçants et de restaurateurs du centre-ville, le MIN offre également des opportunités économiques pour les distributeurs et restaurateurs du Sud-Loire qui représentent plus de la moitié des clients en Loire-Atlantique, Nantes mise à part.

❶ L'OPPORTUNITÉ DE RENOUVELER LES PRATIQUES

Que ce soit par l'intermédiaire des opérateurs, du gestionnaire de l'équipement ou de la collectivité, le MIN est amené à **renouveler ses pratiques pour faire face aux grands enjeux de la filière agroalimentaire**. Qu'il s'agisse de recrutements, de formations, de gammes de produits ou d'offre de services, il doit prendre en compte pour son positionnement actuel et à venir :

- ❶ des tendances émergentes, comme l'inclination de nombreux consommateurs à consommer davantage de produits bio,
- ❶ ainsi que les **éléments de contexte inéluctables**, tels que l'évolution des compétences, le renforcement du cadre juridique en matière de sécurité alimentaire ou la transition numérique de l'économie.

L'évolution des pratiques ne peut être envisagée sans un changement des habitudes de travail et une innovation dans le fonctionnement pour ancrer sur le nouveau site de nouvelles synergies.

Malgré sa place particulière dans le commerce de gros de la métropole nantaise, le MIN n'en est pas moins confronté à la concurrence d'autres grossistes : **les grossistes à service complet** (qui sont aux professionnels ce que le supermarché est aux particuliers (on y trouve de tout), les grossistes livreurs qui disposent de leurs propres flottes de véhicule pour des clients de plus en plus adeptes de la livraison et les centrales d'achat des grandes et moyennes surfaces qui détournent ces dernières du MIN. Cette concurrence demande aux opérateurs du MIN d'affirmer leurs spécificités et de se distinguer par l'offre d'une gamme diversifiée de produits aux prix attractifs, mais également par le développement de services spécifiques.

❷ LA QUALITÉ, 1^{ER} CRITÈRE DE CHOIX DES PRODUITS

La **qualité constitue le 1^{er} critère de choix** des produits pour les clients, suivie de la confiance avec le fournisseur. Elle permet de faire la distinction, en particulier pour les produits alimentaires facilement altérables. Si les clients savent ce qu'ils achètent pour un produit manufacturé, cette prévision est plus difficile pour des produits vivants. En revanche, **la proximité n'est pas considérée par les opérateurs comme un critère déterminant pour le choix des produits**. Le critère local arrive derrière au même niveau que le prix et le label. L'évolution de la demande vers plus de diversité et moins de respect de la saisonnalité a entraîné ces dernières années un mouvement de concentration des opérateurs. Ils sont devenus de plus en plus généralistes et vont chercher certains produits de plus en plus loin, générant des flux de grande distance déconnectés de la production locale.



Il importe de retrouver ce lien au territoire par l'instauration de nouveaux partenariats permettant de valoriser une dimension locale de plus en plus privilégiée par les consommateurs. Le MIN peut s'appuyer sur les atouts des territoires contigus, tels que la production maraîchère et aquicole du Pays de Retz ou le vignoble nantais.

Des défis à relever



SÉCURITÉ ALIMENTAIRE

Anticiper le renforcement progressif du cadre juridique : santé publique, sécurité sanitaire, normes, hygiène, réglementations européennes, étiquetage des produits, prévention des contaminations...



TRANSITIONS

Intégrer les nouvelles formes d'économie et les attentes sociétales : numérique (Big Data, e-commerce, objets connectés, cobotique), énergétique (production d'énergie, réduction des émissions de gaz à effet de serre), collaborative (liens entre producteurs et consommateurs, financement participatif)



EMPLOI ET FORMATION

Valoriser les métiers, les compétences et les savoir-faire : attractivité des métiers, parcours de formation, normes, qualité, hygiène, automatisation des process



Répondre aux nouvelles attentes des consommateurs : modes de vie (vieillesse de la population, jeunes urbains, niveaux de vie...), santé et nutrition (régimes spéciaux, allergies alimentaires, alicaments), traçabilité (origine, qualité, modes de production..)

DES PRATIQUES INSPIRANTES DANS LES AUTRES MIN DE FRANCE

Le transfert et la modernisation du MIN lui offre la possibilité de devenir un acteur incontournable de la filière agroalimentaire locale pour peu qu'il continue d'innover dans ses process et son fonctionnement afin :

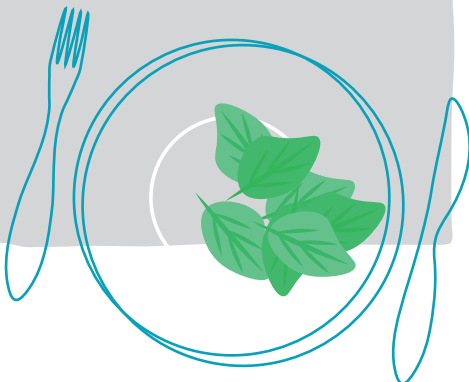
- d'affirmer la performance du nouvel emplacement en s'appuyant sur le regroupement des activités de distribution alimentaire avec des activités de transformation et de services agroalimentaires au sein d'un équipement modernisé tout en conservant l'esprit de « village » propre au MIN ;
- d'instaurer de nouvelles synergies de mutualisation comme l'approvisionnement des produits, les livraisons aux clients ou la valorisation des déchets ;
- d'assurer la qualité et la sécurité alimentaire sur le bassin de consommation nantais tout en affirmant la visibilité de l'équipement et des entreprises sur le territoire.



C'est l'occasion d'observer les pratiques inspirantes des autres MIN de France :

Pour un quotidien facilité des opérateurs et de leurs salariés

- ✓ **Crêches** aux horaires atypiques (5h le matin à 19h le soir) (Avignon)
- ✓ **Point Poste** pour envoyer et recevoir les colis et les recommandés (Avignon)



Pour une vitrine durable et attractive au service de la politique alimentaire territoriale

- ✓ **Centre de ressources pour les produits oubliés** comme la mâche de Cambrai (Lille)
- ✓ **Démarche qualité** en tant que socle du site d'excellence Euralimentaire et par un travail renforcé sur la sécurité des produits et la traçabilité des produits avec le pôle d'excellence national Eurasanté (Lille)
- ✓ **Halle dédiée au bio** (Rungis, Montpellier et Cavaillon)
- ✓ **Box « fermier »** (en projet sur Montpellier)
- ✓ **Acteur du projet alimentaire territorial** de Montpellier Métropole dans le cadre de sa stratégie agroécologique et alimentaire

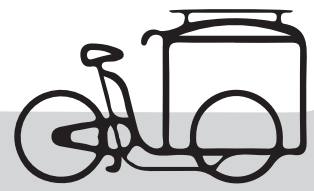
Pour une plateforme agroalimentaire structurante aux performances augmentées par la modernisation de l'équipement

- ✓ **Fabrique alimentaire** pour transformer des produits frais, notamment à destination de la restauration publique. Le MIN dispose d'un atelier de transformation (cuisine) pour faire connaître les produits frais et la façon de les cuisiner (Lille)
- ✓ **Pépinière** ouverte aux start-ups de l'alimentaire. Les services développés peuvent ensuite être proposés à coûts réduits aux opérateurs du MIN (Rungis)
- ✓ **Veille stratégique** sur la filière (prix, demande, consommation, événement...) mise à disposition des entreprises (Châteaurenard-Provence)
- ✓ **Label de garantie** pour les fruits et légumes passant sur le carreau pour valoriser les caractéristiques nutritives et gustatives des produits de Provence (Châteaurenard-Provence)
- ✓ **Concours de cuisine** pour faire connaître le MIN auprès des restaurateurs locaux et renforcer les liens au sein de la filière (Grenoble)





Pour un fonctionnement porté par une dynamique collective privilégiant les démarches de mutualisation



- ✓ **Centre multimodal de distribution urbaine (CMDU) pour la mutualisation et l'optimisation des flux**, groupement d'intérêt économique dont fait partie la SOGEMIN dédié à l'expérimentation et au développement de services nouveaux de logistique urbaine (Lille)
- ✓ **Site Web avec espace client et Marketplace** pour mettre en relation les grossistes et les acheteurs (Rungis)
- ✓ **Bourse de fret privé**, outil de gestion dédié à la mise en réseau des transporteurs venant sur le MIN et des opérateurs ayant des besoins de transport (Rungis)
- ✓ **Chaîne de tri des emballages** offrant la possibilité aux clients de rapporter leurs emballages usagés au centre de valorisation,

- service gratuit pour les pré-triés et facturé si nécessité de tri manuel par les opérateurs (Rungis)
- ✓ **Lien avec le pôle de compétitivité Terralia** pour le végétal sur les filières agricoles, agroalimentaires et technologiques du grand Sud Est Terralia (Avignon, Carcassonne et Châteaurenard)
- ✓ **Fête des voisins de bureaux** permettant des échanges entre opérateurs autour d'échantillons de produits (Avignon)
- ✓ **Mutualisation des services** : vestiaire, groupement d'employeurs, sous-traitance, livraisons... (Montpellier)
- ✓ **Pôle de transformation alimentaire** : optimisation des cycles de vie des produits et lutte antigaspillage... (Montpellier)

CONCLUSION & ENJEUX

Le transfert du MIN représente l'occasion d'instiller une nouvelle dynamique à la filière agroalimentaire locale, à condition de renouveler les pratiques et de fédérer dans le même sens les initiatives individuelles des entreprises. Le parcours reste encore à organiser. Il importe que le MIN consolide son lien au territoire par l'engagement des opérateurs, les missions du gestionnaire ainsi que par la conduite de nouveaux partenariats, actions et aménagements.

Le MIN garantit la qualité et la traçabilité de ses produits mais ne s'appuie pas nécessairement sur des denrées produites, transformées et distribuées dans la proximité. Il a désormais vocation à consolider les dynamiques locales et le lien aux acteurs locaux de la filière agroalimentaire. Trait d'union entre la production et la consommation à une échelle bien plus large que celle de la seule métropole nantaise, le MIN peut constituer un maillon essentiel de l'alimentation durable s'il s'affirme dans les circuits de distribution comme un acteur susceptible de rapprocher producteurs, transformateurs, distributeurs et restaurateurs locaux.

Un tel renversement des pratiques ne peut être envisagé sans un changement des habitudes de travail, ce qui nécessite de démontrer l'intérêt de la démarche collective afin de développer les capacités à raisonner ensemble. Pour en faire un acteur incontournable du système alimentaire local, il s'agira d'affirmer la performance du nouvel emplacement, d'instaurer de nouvelles synergies de mutualisation et d'assurer la visibilité du pôle agroalimentaire. Autant d'évolutions pour vivre le MIN comme un espace d'expérimentation pour les innovations locales dans un contexte où les projets alimentaires territoriaux se multiplient en Loire-Atlantique.

Quel positionnement pour le MIN de demain ?

En 2017-2018, l'Auran a mené une étude de positionnement du nouvel équipement MIN pour le compte de la SEMMINN, gestionnaire du site par délégation de service public. Il s'agissait de positionner les grands défis et enjeux du MIN pour les prochaines années. Le rapport rendu en 2018 s'appuie sur une enquête et des ateliers avec les opérateurs du site actuel, leurs associations, ainsi que la CCI Nantes Saint-Nazaire. Il propose un plan d'actions permettant d'assurer la fonctionnalité de l'équipement dans son nouvel environnement, conforter son rôle économique dans la filière locale et au cœur d'un système alimentaire durable.

Merci à la SEMMINN, aux entreprises du MIN et à la CCI de Nantes St-Nazaire pour leur participation à l'enquête et aux ateliers de travail d'expérience de l'Auran

SEMMINN, Le marché du Grand Ouest, <https://www.minnantes.com/>

Auran-Ina, Nantes, la métamorphose d'une ville, Fresque interactive sur l'histoire de Nantes, <https://fresques.ina.fr/auran>

Auran, La filière agroalimentaire au cœur du système alimentaire nantais, Les Illustrés de l'Auran, mai 2017 https://www.auran.org/sites/default/files/publications/documents/poster_agro_vf_imprimeur_.pdf

Dossier piloté par Christel Estragnat (Cheffe de projet) avec l'appui de l'équipe de l'Auran

Pour aller plus loin